



Le Livret SNJ du journaliste

par François BOISSARIE et Jean-Paul GARNIER

PROFESSION

Audiovisuel public

LES DEFINITIONS DES FONCTIONS

Rédacteur-reporter (coefficient 1 070)

Journaliste apte à passer au micro ou devant la caméra, n'ayant d'autre responsabilité que son propre travail ; il est appelé soit à dire au micro ou devant la caméra un texte dont il est l'auteur, soit à concevoir et effectuer des reportages et des entretiens.

Sténographe-rédacteur (coefficient 1 070)

Journaliste capable de sténographier puis de reproduire de manière appropriée les informations ou les parties d'émissions d'information qui lui sont transmises oralement ou sous forme de bande enregistrée. Il doit être capable de rétablir ou de compléter un texte ou une bande défectueuse.

Journaliste reporter-photographe (coefficient 1 120)

Journaliste spécialisé dans la prise de vues d'images fixes, apte à recueillir, à apprécier et à exploiter des éléments d'information audiovisuelle. Il doit unir aux capacités techniques de l'opérateur photographe, les qualités d'initiative et de jugement du journaliste reporter.

Journaliste reporter-dessinateur (coefficient 1 120)

Journaliste spécialisé dans la prise, la création, la mise en œuvre et l'exécution des documents dessinés, inspirés par l'actualité ou à propos d'actualité à l'exclusion formelle de tous textes ou dessins publicitaires ; sont exclus le dessin industriel, géométrique, ainsi que la cartographie.

Coordinateur des échanges régionaux et interrégionaux (coefficient 1 120)

Journaliste chargé de façon permanente de coordonner les échanges de sujets audiovisuels d'actualité entre l'entreprise qui l'emploie et des organismes de radio et/ou de télévision régionaux.

Journaliste reporter d'images (coefficient 1 170)

Journaliste spécialisé dans la prise de vues d'images animées, apte à recueillir, à apprécier et à exploiter des éléments d'information audiovisuelle. Il doit unir aux capacités techniques de l'opérateur de prise de vues les qualités d'initiative et de jugement du journaliste reporter. Il est responsable de la qualité technique de la prise de vues et coresponsable avec le rédacteur-reporter du contenu informatif des images du sujet prêt à diffuser.

Journaliste bilingue (coefficient 1 170)

Journaliste rédacteur reporter travaillant habituellement à l'antenne dans une langue étrangère aussi bien qu'en français et apte à effectuer toute traduction et/ou adaptation d'un texte d'une langue vers l'autre.

Journaliste spécialisé (coefficient 1 280)

Journaliste possédant dans une ou plusieurs disciplines, une qualification reconnue, sanctionnée notamment :

- soit par des diplômes,
- soit par des stages spécialisés,
- soit par une pratique journalistique dans les disciplines concernées ne pouvant être inférieure à 3 ans.

Coordinateur des échanges nationaux et internationaux (coefficient 1 430)

Journaliste chargé de façon permanente de coordonner les échanges de sujets audiovisuels d'actualité entre l'entreprise qui l'emploie et des organismes de radio et/ou de télévision nationaux ou étrangers. Il est apte à faire monter les sujets d'information et à en assurer le commentaire.

Responsable de rubrique (coefficient 1 430)

Journaliste responsable à l'intérieur d'un service d'une rédaction nationale d'un secteur déterminé de l'information couvert par plusieurs journalistes.

Chef de service adjoint (coefficient 1 430)

Journaliste qui assiste et au besoin supplée le chef de service d'une rédaction nationale.

Responsable de secteur linguistique dans une rédaction nationale (coefficient 1 430)

Journaliste responsable, sous l'autorité d'un rédacteur en chef, de l'organisation du travail d'une équipe s'exprimant dans une langue autre que le français et de la diffusion des émissions confiées à cette équipe.

Chef d'édition (coefficient 1 430)

Journaliste chargé, sous l'autorité d'un supérieur hiérarchique, de mettre en œuvre et de coordonner le travail des équipes techniques et rédactionnelles durant la préparation d'une émission. Il s'assure de son bon déroulement pendant sa diffusion.

Grand reporter (coefficient 1 480)

Journaliste de grande expérience et de grande notoriété ayant une connaissance approfondie de toutes les formes et techniques de la communication audiovisuelle et apte à assurer la couverture de tout événement. Il peut être appelé à diriger et à coordonner ponctuellement une équipe de reporters.

Envoyé spécial permanent (coefficient 1 480)

Journaliste envoyé pour une durée déterminée par l'entreprise qui l'emploie en région ou à l'étranger pour y assurer en permanence la correspondance avec les rédactions de l'entreprise qu'il représente.

Rédacteur en chef d'une rédaction locale (coefficient 1 480)

Journaliste responsable de la conception et du contenu d'un ensemble d'émissions quotidiennes et périodiques d'information, diffusées localement. Il a autorité sur l'ensemble du personnel rédactionnel.

Responsable d'édition (coefficient 1 590)

Journaliste de grande expérience chargé, sous l'autorité d'un supérieur hiérarchique, de mettre en œuvre et de coordonner le travail des équipes techniques et rédactionnelles durant la préparation d'une émission. Il s'assure de son bon déroulement pendant sa diffusion, où il peut être appelé à prendre des décisions d'ordre rédactionnel.

Rédacteur en chef adjoint d'une rédaction nationale (coefficient 1 590)

Journaliste qui assiste et au besoin supplée le rédacteur en chef d'une rédaction régionale.

Chef de service dans une rédaction nationale (coefficient 1 755)

Journaliste chargé d'organiser et de diriger le travail d'une équipe de journalistes pouvant couvrir plusieurs secteurs de l'information.

Rédacteur en chef d'une rédaction régionale (coefficient 1 840)

Journaliste responsable de la conception et du contenu d'un ensemble d'émissions quotidiennes et périodiques d'information diffusées régionalement. Il a autorité sur l'ensemble du personnel rédactionnel.

Rédacteur en chef adjoint d'une rédaction nationale (coefficient 2 000)

Journaliste qui assiste et au besoin supplée le rédacteur en chef d'une rédaction nationale.

Rédacteur en chef d'une rédaction nationale (coefficient 2 300)

Journaliste responsable de la conception et du contenu d'un ensemble d'émissions quotidiennes et périodiques d'information, diffusées nationalement. Il a autorité sur l'ensemble du personnel rédactionnel.

Editorialiste - Chroniqueur - Présentateur -

Secrétaire général de la rédaction - Rédacteur en chef technique

Un journaliste peut être appelé à exercer temporairement les activités d'editorialiste, chroniqueur, présentateur, secrétaire général de la rédaction, rédacteur en chef technique, sans que l'exercice de ces activités entraîne une modification du classement indiciaire. Par ailleurs, tout journaliste, quelle que soit sa responsabilité fonctionnelle, peut être appelé à effectuer un reportage ou un commentaire en cabine.